

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 7 avril 2021

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse siège en séance ordinaire ce 7^e jour du mois d'avril 2021 à 20h00 par voie zoom conférence. Sont présents à ce zoom conférence :

Monsieur Michel Labbé
Monsieur Frédéric Bonin
Madame Michèle Lemelin

Monsieur Sylvain Aubé
Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Assistent également à la séance par voie zoom conférence, Monsieur Martin J. Côté, maire et Monsieur Patrick Côté, directeur général. Tous formant quorum.

RÉS. : 2104-030

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2021 PAR VOIE ZOOM-CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 vient modifier le dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom conférence;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence.

RÉS. : 2104-031

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Moment de réflexion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 3 mars 2021;
4. Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2020;
5. Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
6. Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Demande de subvention à Madame Stéphanie Lachance – Travaux de voirie;
 - 6.3 Débroussaillage des bords de chemins;
 - 6.4 Achat d'une niveleuse
 - 6.5 Marquage de la chaussée 2021;
 - 6.6 Ouverture soumission - Réfection rue St-Georges sur ± 445 mètres, réf. : # 050-ING-1802;
 - 6.7 Employés de voirie;
 - 6.8 Contrat de déneigement avec le ministère des Transports (route 279);
7. Sécurité publique et protection incendie :

8. Hygiène du milieu :
9. Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 9.1 Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM);
10. Loisirs et culture :
11. Varia
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

RÉS. : 2104-032

PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
 APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
 Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2104-033

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
 APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
 Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 7 avril 2021 :

▪ Administration	19 933,15 \$
▪ Sécurité publique	6 633,70 \$
▪ Sécurité civile	2 760,79 \$
▪ Transports	58 546,14 \$
▪ Hygiène du milieu	7 333,66 \$
▪ Quote-part	91 287,00 \$
▪ Urbanisme	376,02 \$
▪ Loisirs et culture	26 377,60 \$
▪ Immobilisation	16 336,05 \$

RÉS. : 2104-034

RAPPORT DE L'AUDITEUR ET RAPPORT FINANCIER 2020

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
 APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
 Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter le rapport financier 2020 tel que présenté par David Vallières associé, certification de Raymond Chabot Grant Thornton.

RÉS. : 2104-035

DEMANDE DE SUBVENTION À MADAME STÉPHANIE LACHANCE - TRAVAUX DE VOIRIE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
 APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
 Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité demande une subvention à Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et adjointe parlementaire du ministre de la Famille, dans le cadre du Projet particulier d'amélioration pour circonscription électorale (PPA-ES) pour l'exercice financier 2021 pour des travaux à être effectués dans les rangs 4, 5 et 6 Est et Ouest de même que les rangs 7 Ouest, 8 Est et 9 Est ainsi que le Petit-Buckland.

RÉS. : 2104-036

DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMINS

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
 APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
 Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de retenir les services de Débroussaillage DSL Multi-services inc. pour le fauchage des bords de chemins au tarif horaire de 106,00\$ de l'heure plus taxes.

RÉS. : 2104-037

ACHAT D'UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la niveleuse actuelle (Champion 710 année 1988) est un véhicule de plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que les pièces de remplacement se font de plus en plus rare;

CONSIDÉRANT que cet équipement est indispensable pour la municipalité tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de l'Entreprise Belcher (1996) inc. pour l'achat d'une niveleuse Caterpillar 140M 2009 au montant de 100 247,50\$ plus les taxes applicables,

CONSIDÉRANT que les Entreprises Belcher (1996) inc. acceptent de reprendre en échange la niveleuse de marque Champion 710 1988 de la municipalité au montant de 10 000,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le prix net de cet achat sera de 90 247,50\$ plus les taxes applicables;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte la proposition de l'Entreprise Belcher (1996) inc. pour l'achat d'une niveleuse Caterpillar 140M 2009 au montant de 100 247,50\$ plus les taxes applicables en échange de la niveleuse de marque Champion 710 1988 de la municipalité au montant de 10 000,00\$ plus les taxes applicables;

Que le financement net de cet achat soit fait à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse pour un terme de six (6) ans.

Que la Municipalité ratifie, au besoin, tout document signé par le directeur général pour donner effet à la présente résolution.

RÉS. : 2104-038

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission du Durand Marquage et associés inc., au montant de 5 972,40\$ plus taxes, pour faire le lignage de la chaussée du 8^e rang Est et les 4^e et 5^e rangs Est.

RÉS. : 2104-039

OUVERTURE SOUMISSION

RÉFECTION RUE ST-GEORGES SUR ±445 MÈTRES, RÉF. : N° 050-ING-1802

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la réfection de la rue St-Georges sur ± 445 mètres (dossier n° 050-ING-1802);

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été ouvertes le 15 mars 2021 à 10h00 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes) :

▪ Gilles Audet Excavation inc.	424 609,43 \$
▪ Excavation Gérard Pouliot inc.	452 801,45 \$
▪ Excavation Marcel Vézina inc.	483 619,38 \$
▪ Excavation Lapointe et Fils inc. (soumission rejetée)	494 396,69 \$
▪ Michel Gamache et Frères inc.	523 992,81 \$
▪ Les Excavations Lafontaine inc.	723 928,80 \$

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse sur recommandation de Monsieur Didier St-Laurent, ingénieur civil de la MRC de Bellechasse retienne la plus basse soumission conforme, pour la réfection de la rue St-Georges sur ± 445 mètres (n° 050-ING-1802), soit Gilles Audet Excavation inc. au montant de 424 609,43\$ taxes incluses. Le montant de ces travaux sera financé à même la TECQ 2019-2023.

RÉS. : 2104-040

ENGAGEMENT EMPLOYÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la demande de congé sans solde pour une période de 6 mois allant du 4 avril 2021 au 2 octobre 2021 a été accordé à monsieur Mathieu Guillemette;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de remplacer monsieur Guillemette pour la saison estival en raison des travaux saisonnier à effectuer;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacob Hudon est disponible pour l'été et qu'il a déjà été à l'emploi de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de procéder à l'embauche de monsieur Jacob Hudon à titre de préposé aux travaux de voirie, temporaire, temps partiel classe 3, niveau 1, échelon 12. L'entrée en fonction de monsieur Hudon sera le 4 avril au 2 octobre 2021 ou avant advenant le retour de monsieur Guillemette.

RÉS. : 2104-041

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 279
SECTION SAINT-LAZARE/SAINT-DAMIEN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse fait le déneigement et l'entretien hivernal de la route 279, section Saint-Lazare depuis 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse fait le déneigement et l'entretien hivernal de la route 279, section Saint-Lazare et une partie de la section de Saint-Damien depuis 2018;

CONSIDÉRANT l'offre du ministère des Transports pour le renouvellement de l'entente pour les cinq (5) prochaines années, section Saint-Lazare/Saint-Damien;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la route 279, secteur Saint-Lazare/Saint-Damien, au montant de 146 000\$ par année pour les cinq (5) prochaines années avec indexation annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par statistique Canada pour les années 2 à 5. Le numéro de dossier au ministère est le 6609-21-4991.

Que Monsieur le maire, Martin J. Côté et Monsieur Patrick Côté, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, ledit contrat avec le ministère.

RÉS. : 2104-042

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

et UNANIMEMENT RÉSOLU d'octroyer le contrat à «Maxxum Gestion d'actifs » au montant de 3 000,00\$ plus taxes pour l'achat et l'intégration du tableau de bord décisionnel dans le cadre du programme gestion des actifs municipaux;

Que le montant net de ce contrat soit pris à même les excédents accumulés de la municipalité et sera remboursé à même la subvention de 50 000\$ reçue de la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre de ce programme.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 avril 2021.

Patrick Côté

Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h23.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général